



CCCPS / 2023 / DE106
1.3 Conventions de mandat

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 29 juin 2023 à 18h

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 22 juin 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 29 juin 2023, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle Coloriage à Crest en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean Christophe AUBERT ; Ruth AZAÏS ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIN ; Denis BENOIT ; Marcel BONNARD ; François BROCARD Sarah DUVAUCHELLE ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Morgane PEYRACHE ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE ; Frédéric TEYSSOT ; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Rodène BODIN-CASALIS à Catherine MERIEAU ; Anne Marie CHIROUZE à Morgane PEYRACHE ; Cédric FERMOND à Gilles MAGNON ; Hervé MARITON à Stéphanie KARCHER ; Jean-Marc MATTRAS à Ruth AZAÏS ; Nicolas SIZARET à Dominique MARCON et Boris TRANSINNE à Christophe LEMERCIER.
Absents	Danielle BORDERES ; Audrey CORNEILLE ; Dominique DELAYE ; Thierry GUILLOUD et Jean Pierre POINT.
Secrétaire de séance	Jean Philippe ROCHE.

Reconduction du partenariat avec la SAGDS 26 pour la lutte contre le frelon asiatique

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

La Communauté de Commune souhaite continuer à lutter contre la prolifération du frelon asiatique qui représente un danger pour l'activité apicole, la biodiversité et la population de son territoire.

Pour cela, la CCCPS et la Section Apicole du Groupement de Défense Sanitaire de la Drôme (SAGDS26) ont conclu quelques années, une convention annuelle de partenariat visant à définir les engagements et le rôle de chaque partie dans la lutte contre le frelon asiatique.

- Lorsqu'un particulier, un apiculteur adhérent, une société ou une mairie signalera un nid de frelon asiatique sur le territoire de la CCCPS, la SAGDS26 s'engage à faire intervenir dans les meilleurs délais une entreprise 3D de proximité appartenant à son réseau.
- De son côté, la CCCPS prend en charge dans la limite totale de 1000 € une partie des frais générés par la destruction des nids, selon les modalités de participation définies dans la convention présentée en annexe.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 29 juin 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 22 juin 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est proposé au Conseil Communautaire de renouveler la convention de partenariat avec la SAGDS 26 pour l'année 2023.

III. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de renouveler la convention de partenariat avec la SAGDS 26 pour l'année 2023.
- 2) d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention de partenariat ainsi que tous les actes afférents à la présente décision.

IV. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

V. Annexe

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe I : convention de partenariat – année 2023 -Lutte contre le Frelon Asiatique.

Jean Philippe ROCHE
Secrétaire de séance

Le 29/06/2023
Au registre sont les signatures
Denis BENOIT
Président

